

Luxembourg, le 25 janvier 2018

Circulaire aux administrations communales

N° 02/2018

Objet : Fixation des dates du module 8 du cycle de formation pour élus locaux

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

J'ai le plaisir de vous communiquer par la présente les dates du huitième module du cycle de formation pour élus locaux organisé en étroite collaboration avec l'Institut national d'administration publique (INAP).

Ce module, intitulé « Eau et environnement » sera proposé comme les précédents 3 fois le samedi matin – à Dudelange, à Munsbach et à Diekirch – ainsi qu'une fois le jeudi après-midi à Mersch. Veuillez trouver ci-après les différentes dates et sites de ce module :

Dudelange	Samedi, le 24 février 2018 de 9:00 h à 12:30 h	Hôtel de Ville Salle « Nic Birtz » L-3590 Dudelange
Diekirch	Samedi, le 17 mars 2018 de 9:00 h à 12:30 h	Lycée technique hôtelier Alexis-Heck 6, rue Joseph Merten L-9257 Diekirch
Munsbach	Samedi, le 24 mars 2018 de 9:00 h à 12:30 h	Campus « An der Dällt » Salle « Bichelgréitchen » L-5366 Munsbach
Mersch	Jeudi, le 29 mars 2018 à 14:00 h à 17:30h	Bâtiment scolaire Nic Welter 14, Place de l'Eglise L-7533 Mersch



Les inscriptions se feront en ligne sous www.eluslocaux-module8.lu.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que le volet « **Instruments de l'aménagement du territoire** » du module 5, qui n'a pas pu être présenté comme prévu le 14 décembre 2017, sera proposé une nouvelle fois, juste après le module 8 à Mersch, c'est-à-dire le jeudi, 29 mars de 17^{h30} à 18^{h30} heures. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire séparément pour cette formation.

En annexe à la présente, vous trouverez un fichier contenant de plus amples renseignements sur le contenu du module 8, ainsi que sur les intervenants. Vous m'obligeriez en transmettant celui-ci avec la présente aux membres de votre conseil communal.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard Koob
Secrétaire remplaçant

Emile Eicher
Président